



Interdiction controversée de la vente de tabac aux moins de 16 ans

Rubrique : actualités - Date : jeudi 13 février 2003

Le Monde qui titre à la Une sur « l'interdiction controversée de la vente de tabac aux moins de 16 ans » estime en page intérieure que ce texte « ne fait pas l'unanimité ». Si d'après le journal cette mesure s'inscrit dans la « guerre au tabac » qu'entend lancer JF Mattei, certains sénateurs « expriment cependant des doutes sur (son) efficacité et (son) applicabilité ». Affirmant qu'« on a fait valoir auprès de la commission des affaires sociales » que cette mesure a été finalement adoptée parce que « le politiquement correct l'a emporté », le quotidien rappelle que lors de l'adoption de la loi Evin en 1990, des sénateurs avaient déjà tenté d'obtenir une telle interdiction mais que le gouvernement de l'époque s'y était opposé. Observant que de même en 1997 la proposition avait été à nouveau avancée par le Comité de lutte contre le tabagisme, puis en 1999 par le député PS Alfred Recours, dans un rapport remis à Lionel Jospin, et alors soutenue par Martine Aubry et Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé, le journal mentionne également le rapport demandé en 2000 à la sociologue Véronique Nahoum Grappe qui assurait dans ses conclusions « en nombre les arguments contre paraissent plus importants ». Paul Benkimoun et Philippe Le CSur qui rapportent enfin, que « moins d'un an plus tard », Bernard Kouchner déclarait vouloir « expérimenter cette mesure sur une région volontaire », « un vSu resté lettre morte », estiment que, comme cela fût souligné en annexe du rapport Nahoum Grappe, « les politiques de ce type appliquées à l'étranger ne semblent pas avoir produit les effets escomptés ». Jugeant que néanmoins « la mesure est de plus en plus populaire auprès d'une opinion sensibilisée aux dangers du tabac » puisque 76,9% des Français y sont favorables, les journalistes relèvent que cependant « les buralistes sont les premiers à dire à quel point » ce texte « sera difficilement applicable ».

Un encart sur « les législations analogues à l'étranger » où l'on apprend que l'OMS recommande l'interdiction de vente aux mineurs ; que dans l'UE sept Etats sur quinze restreignent ou interdisent la vente aux moins de 16 ou 18 ans . Avec en Autriche interdiction de vente aux moins de 16 ans et, de même qu'en Allemagne, interdiction à ceux ci de fumer en public, en Italie interdiction ou restriction de vente en dessous de 14 ans, en Espagne et au Royaume Uni interdiction de vente en dessous de 16 ans, en Finlande, Irlande et Suède interdiction de vente en dessous de 18 ans. Hors UE, le Canada interdit la vente aux moins de 16 ans de même que la Corée du Sud, alors qu'aux Etats Unis, la plupart des Etats interdisent la vente aux moins de 18 ans ou au moins de 21 ans, certains d'entre eux interdisant même l'usage du tabac aux mineurs (Floride).

A noter un reportage au collège Carnot de Lille où la plupart des élèves de 14 ou 15 ans qui discutent à la sortie avouent fumer. L'un d'entre eux dit fumer « en cachette dans la cour ou dans les toilettes » ce qui selon ses camarades serait « une pratique relativement courante dans l'établissement ». Pourtant d'après la direction « la loi Evin est plutôt bien respectée » dans le collège. Un professeur, la quarantaine, dit « j'ai l'impression qu'ils fument beaucoup moins de tabac mais peut être un peu plus de cannabis - que ma génération » D'après une autre « Avant la loi Evin presque tout le monde fumait en salle des profs voire en cours ». Pourtant selon le premier professeur les collégiens découvrent le tabac « généralement en 5ème à 12 ans et commencent vraiment en 4ème ». D'après le journal « personne ne croit à l'efficacité de l'interdiction », « il y a déjà du trafic de cigarettes de contrebande » affirme . Matthieu 14 ans qui ajoute « et puis on peut toujours demander gentiment à un adulte ». Le prof de philo observe pour sa part « les buralistes refuseront peut être aux petits gentils mais pas aux grands méchants » et le professeur d'éducation civique déclare « l'esprit de cette loi me gêne. A terme notre discours finira par ne porter que sur la santé : le bon citoyen ne fume pas, fait du sport. C'est très IIIème République tout ça » Quant à Matthieu « il est formel » : « à la prochaine augmentation j'arrête ».